

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Hadid - Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-792701

AS 9142

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10978 Société : RSN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SULLAIMI SAMIRA

Date de naissance :

Adresse : Kabilatelle

Tél. : Total des frais engagés : 250,700 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : optique après

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

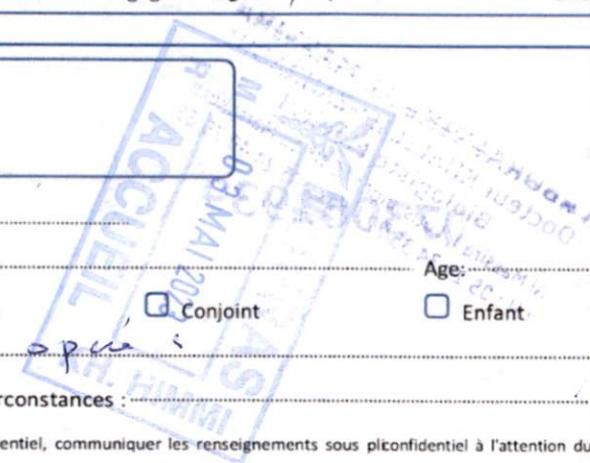
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
	C2		250,00	INP : 0171111111 Docteur Rachim RAMDANI Diabétologie - Maladies - Nutrition Al Maslira - Algérie - 05 24 43 40 08

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Docteur Rachim RAMDANI Biologiste - Radiologue Al Maslira - Algérie - 05 24 43 40 08	28/03/23	370,00	700,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

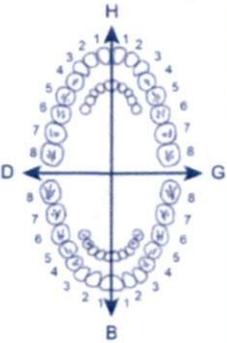
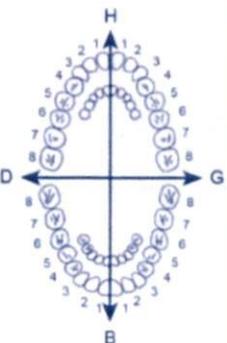
VOLET ADHERENT

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>														
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>														
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>														
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>														
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>														
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">H</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <th>D</th> <th>G</th> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <th colspan="2">B</th> </tr> </tbody> </table>			H		25533412	21433552	00000000	00000000	D	G	00000000	00000000	35533411	11433553	B		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	H																	
	25533412	21433552																
	00000000	00000000																
	D	G																
	00000000	00000000																
	35533411	11433553																
	B																	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession				DATE DU DEVIS <input type="text"/>													
					DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>													

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR. EZ-ZAHRAOUI Khalil

Spécialiste en analyses biologiques médicales

- Diplômé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat
- Diplôme Universitaire en Parasitologie et Mycologie
- Diplôme Universitaire en management de la qualité

الدكتور الزهراوي خليل

متخصص في البيولوجية الطبية

- خريج كلية الطب والصيدلة بالرباط
- شهادة جامعية في علم الطفيليات والفطريات
- شهادة جامعية في إدارة الجودة

FACTURE: 2558/2023

ICE: 001652796000037 -- IF: 68907547 -- CNSS: 4322038 -- INPE: 077164564/073061939

MARRAKECH le

28/03/2023

Nom et prénom

MME SOULAIMI SAMIRA

Référence

22H202

Médecin prescripteur

Docteur BRAHIM RAHFANI

Acte de biologie demandé	Cotation (B)
TSHu.TSH ultrasensible.THYREOSTIMULINE	250
T4 LIBRE.THYROXINE LIBRE (FT4)	200
T3 LIBRE.TRIIODOTHYRONINE LIBRE (FT3)	300
Total du (B)	B 750
Prise de sang (PC)	0,00 DH
Montant en DH	700,00 DH

Arrêtée la présente note d'honoraires à la somme de: SEPT CENT DIRHAMS

LABORATOIRE AL MASSIRA
Docteur KHALIL EZ ZAHRAOUI
Biologiste Médical
Al Massira, Lotissement C N° 18 Marrakech
Tél: 05 24 34 35 72 Fax: 05 24 49 79 85

DR. EZ-ZAHRAOUI Khalil

Spécialiste en analyses biologiques médicales

- Diplômé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat
- Diplôme Universitaire en Parasitologie et Mycologie
- Diplôme Universitaire en management de la qualité

الدكتور الزهراوي خليل

متخصص في البيولوجية الطبية

- خريج كلية الطب والصيدلة بالرباط
- شهادة جامعية في علم الطفيليات والفطريات
- شهادة جامعية في إدارة الجودة

019-28C23

Prélèvement du : 28/03/2023

Résultats édités le: 28/03/2023

Prescripteur: Docteur BRAHIM RAHFANI

MME SOULAIMI SAMIRA

Dossier N° 22H202

Page: 1/1

HORMONOLOGIE (SANG)

TSH ultrasensible

Technique: Chimiluminescence sur Architect vs ELFA sur vidas

Résultat: **1,095 µUI/ml**

0,250 à 5,000 µUI/ml

Antécédent du 04/08/22 - 10:50 : 1,583 µUI/ml

Interprétation:

Euthyroidie: 0,25-5 µUI/ml

Hyperthyroïdie: < 0,15 µUI/ml

Hypothyroïdie: > 7 µUI/ml

Nouveau-né: TSH augmente à la 30 minute de vie 80 (µUI/ml) puis retour à la normale vers 2-5 jours.

THYROXINE LIBRE .T4 LIBRE (FT4)

Technique: ECLIA /Architect, Abbot

Résultat: **1,08 ng/dl**

13,90 pmol/L

0,70 à 1,48 ng/dl

9,01 à 19,05 pmol/L

TRIODOTHYRONINE LIBRE .T3 LIBRE (FT3)

Technique: ECLIA/Architect, Abbott

Résultat: **2,05 pg/mL**

3,16 pmol/L

1,71 à 3,71 pg/mL

2,63 à 5,71 pmol/L

Total de pages: 1

LABORATOIRE AL MASSIRA
Docteur Khalil Ez-Zahraoui
Biologiste Médical
Al Massira I, Lotissement C, Villa N° 18 - Marrakech
Tél 05 24 34 35 72/Fax 05 24 49 79 85

Dr Brahim RAHFANI

Spécialiste en :

Diabétologie - Endocrinologie -
les goîtres, impuissance sexuelle
Maladies Métaboliques - nutrition -
Obésité - cholestérol - triglycérides -
Ménopause - Les maladies du sein
Diplôme de la Faculté de Médecine
de Paris - Ancien médecin en France
Expert aux près des Tribunaux .
Echographie générale et glandulaire
Membre de la société française du
internationale du diabète
Rue mauritania imm 18 n° 6 Guich
Marrakech télé : 05.24.43.40.08

Le :

20 MARS

Dr SouLAïmi SAMIRA

1 - TSH ultra sensible

2 - T3 Libre

3 - T4 Libre

[Signature]

LABORATOIRE AL MASSIRA
Docteur Brahim RAHFANI
Diabète Nutrition
Maladies Métaboliques Endocrinologie
Rue Mauritania Imm 18 n° 6 Guich
Marrakech - Tél : 05 24 43 40 08

Docteur KHALIL EZ-ZAHRAOUI
Biologiste Médical
Al Massira I, Lotissement C° 18 Marrakech
Tél : 05 24 34 35 72 - Fax : 05 24 49 79 85